

<b>MASTER 1 DROIT COMPARE</b>
-------------------------------

Le master 1 droit comparé permet aux étudiants actuellement inscrits en L3 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne d'effectuer une **mobilité annuelle** l'année suivante.

Il n'y a pas de maquette des enseignements car les deux semestres s'effectuent au sein de l'université partenaire.

Le choix des cours dans l'université d'accueil s'effectue avec l'accord du délégué aux relations internationales du département de droit européen, international et comparé. Une fois la mobilité obtenue, la directrice du master validera la candidature de l'étudiant dans le M1 droit comparé.

Les procédures pour candidater aux mobilités (programmes bilatéraux, ERASMUS, MICEFA et BCI) sont accessibles via le lien suivant :

<https://www.panthéonsorbonne.fr/international/etudiants-de-panthéon-sorbonne/>